

Thonon-les-Bains, le 30 mai 2017

Madame, Monsieur,

Par la présente, je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre courrier, qui m'a permis de mieux cerner les préoccupations qui sont les vôtres. Les élections législatives des 11 et 18 juin prochains, auxquelles je suis candidate, investie par les partis les Républicains et l'UDI, représentent un rendez-vous électoral essentiel afin d'offrir un projet clair, cohérent et responsable à la France pour les cinq années à venir.

Votre association, qui veille à la mise en application de la servitude mais aussi à l'accès et à la protection du littoral, s'inscrit dans un contexte d'essor du tourisme balnéaire et d'attractivité des territoires littoraux. Votre rôle est donc essentiel dans la préservation de ce patrimoine naturel, qui fait la richesse du Chablais et participe de son dynamisme.

La servitude de marchepied, qui a pour origine un accès aux rives pour les naviguants en détresse, est une servitude d'accès au littoral essentielle, initialement coutumière, pour permettre le partage de ce patrimoine naturel, mais c'est aussi une mesure de protection de sites naturels qui peuvent être considérés comme fragiles. La servitude, qui concerne 36.000 kilomètres de rives, a été étendue depuis 2006 à l'ensemble des promeneurs, et a été renforcée en 2015 à l'occasion de la loi sur la transition énergétique.

Si je suis élue Députée, je m'engage à maintenir l'application effective de cette servitude de marchepied sur l'ensemble du territoire français. Toutefois, le maintien de la loi actuellement en vigueur n'est pas suffisant au regard du non respect de cette servitude, très régulièrement observé. En effet, si la violation de cette servitude constitue une contravention de grande voirie, les préfets peuvent faire preuve d'une certaine tolérance, admise par la jurisprudence, dans la poursuite de l'infraction, afin de permettre une issue amiable au conflit.

.../...

Le renforcement de cette servitude est nécessaire pour éviter l'appropriation privée du domaine public. Pour cela, je m'engage à contrôler les possibilités de dérogations à l'application de la servitude qui pourraient être émises par le gouvernement. Toutefois, l'analyse casuistique de mise en oeuvre de cette servitude est nécessaire au regard des contraintes factuelles pré-existantes sur le terrain. Je m'engage également à maintenir l'usage de cette servitude aux promeneurs, à tous les publics non motorisés.

Pour prolonger mon engagement au service des citoyens du Chablais, je mettrai en place un Conseil Législatif de circonscription qui permettra à l'ensemble des habitants de venir s'exprimer sur les thématiques locales, et notamment sur l'accès au lac Léman et son accessibilité, d'émettre des questions au Gouvernement et d'interpeller le Député sur les lois en discussion à l'Assemblée Nationale.

Ayant conscience des problématiques qui s'imposent à tous, et en espérant que les éléments apportés attestent de mon engagement en faveur de la préservation de notre patrimoine naturel,

Vous assurant de mon engagement le plus sincère,

Respectueusement,

*Patricia Mahut*

